



LA LISTE ROUGE des écosystèmes en France

Les mangroves du Pacifique : Nouvelle-Calédonie et Wallis

2025



Contexte de l'évaluation

■ Les mangroves, une richesse écologique à préserver

Les mangroves sont des écosystèmes côtiers tropicaux d'une grande richesse écologique. En effet, leur position à l'interface entre les milieux marins et terrestres, combinée à une forte variabilité des conditions environnementales, favorise le développement d'une biodiversité riche, adaptée, et souvent endémique. Par ailleurs, toutes les mangroves possèdent des caractéristiques distinctes : leur composition et leur fonctionnement varient selon la latitude, les marées, les apports sédimentaires et l'influence des cours d'eau, ce qui en fait des écosystèmes uniques.

Dans les territoires ultramarins français, les mangroves occupent une place essentielle dans les paysages littoraux. Parmi leurs multiples rôles écologiques, elles servent notamment de nurserie pour de nombreuses espèces marines, elles peuvent filtrer naturellement l'eau et elles protègent les côtes de l'érosion et des submersions marines. Outre leurs fonctions écologiques, les mangroves sont fortement intégrées dans les traditions et croyances locales. Elles peuvent ainsi revêtir une dimension symbolique ou spirituelle pour certaines communautés, qui les considèrent parfois comme des lieux sacrés ou chargés de mémoire. Cependant, elles sont aussi soumises à de fortes pressions : artificialisation du littoral, pollution, urbanisation et changement climatique menacent leur fonctionnement et intégrité écologique.

Les mangroves constituent donc des zones à haute valeur patrimoniale et fonctionnelle. Bien qu'elles bénéficient aujourd'hui de mesures de protection croissantes, leur préservation reste un enjeu majeur pour maintenir la biodiversité, protéger les côtes et assurer les services écosystémiques qu'elles rendent aux populations humaines.

■ Un équilibre façonné par l'environnement...

La végétation des mangroves reflète les conditions environnementales particulières des zones littorales tropicales et subtropicales. Elle se structure généralement en bandes parallèles à la côte, suivant des gradients écologiques tels que la salinité, la fréquence d'inondation ou la composition du sol : c'est la zonation de la mangrove.

Cette organisation spatiale résulte de facteurs locaux qui influencent ces gradients : l'amplitude des marées, la proximité d'un estuaire, la pente du littoral, les dynamiques sédimentaires, ou encore la nature du sol.

Les espèces végétales caractéristiques des mangroves sont les palétuviers. Leur répartition le long des côtes et des estuaires dépend de leurs tolérances écologiques. En particulier, elles occupent souvent des zones bien définies de l'estuaire, depuis l'embouchure jusqu'à la limite des marées en amont, en fonction de leur capacité

à supporter des niveaux de salinité variables. À cette organisation longitudinale s'ajoute une différenciation verticale, chaque espèce occupant une position spécifique sur le profil de marée, selon la fréquence d'inondation.

Ainsi, malgré une apparente uniformité, les mangroves présentent une diversité structurelle et fonctionnelle remarquable, directement liée aux variations des conditions environnementales des zones qu'elles occupent.

■ ...et menacé par les activités humaines

Dans de nombreuses régions tropicales, les mangroves ont été fortement modifiées par les activités humaines : défrichement pour l'agriculture ou le développement urbain, conversion en bassins d'aquaculture, fragmentation liée aux infrastructures côtières, ou encore altérations dues à l'exploitation minière. Ces transformations perturbent en profondeur les processus naturels qui régulent le fonctionnement des mangroves, tels que le drainage, le ruissellement, l'érosion et les dynamiques sédimentaires.

Les pollutions et les rejets (déchets, eaux usées) viennent aggraver ces déséquilibres en modifiant localement les dynamiques hydro-sédimentaires et les conditions d'implantation des espèces végétales.

L'ensemble de ces pressions figure parmi les principales causes de dégradation de ces écosystèmes.



Périmètre de l'évaluation

Dans le Pacifique, les territoires insulaires français qui abritent des mangroves sont : la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, et la Polynésie française. Cette dernière n'est pas concernée par l'évaluation de la Liste rouge, car les palétuviers y ont été introduits de manière intentionnelle à des fins économiques.

Parmi les trois îles principales de Wallis-et-Futuna, seule Wallis comporte une mangrove, cet écosystème n'étant pas naturellement présent sur les îles de Futuna et Alofi.

En Nouvelle-Calédonie, les mangroves se trouvent principalement sur la Grande Terre. Dans la province des îles Loyauté, seule l'île d'Ouvéa abrite des mangroves au sens strict.

À Lifou et Maré, certaines espèces de palétuviers sont présentes, mais les formations observées ne correspondent pas toujours aux définitions classiques des mangroves, et n'apparaissent pas dans les cartes utilisées dans le cadre de cette évaluation. Elles peuvent être éloignées du littoral marin, occuper des espaces très restreints, et ne pas toujours comprendre l'ensemble du cortège d'espèces végétales et animales typiquement associées aux mangroves. Cependant, il est important de souligner que ces formations, qui ne rentrent pas dans le périmètre de cette évaluation, présentent une importance écologique

majeure et constituent des peuplements très spécifiques et caractéristiques. C'est notamment le cas de peuplements de palétuviers « prisonniers » de cénotes (gouffre ou cavité naturelle remplie d'eau) à Lifou et Maré, situés parfois à plus d'un kilomètre de la mer. Ces formations, très anciennes, ont survécu à des phénomènes géomorphologiques majeurs tels que l'affaissement des falaises, développant des stratégies adaptatives singulières. Elles forment des écosystèmes uniques, riches et vulnérables, qui méritent une attention particulière. De même, la mangrove de Lékine, bien qu'absente des cartes utilisées pour cette évaluation en raison des limites des outils cartographiques, constitue un exemple remarquable de ces formations atypiques développées sur un substrat d'origine corallienne, meuble dans le cas de Lékine, et plutôt dur dans les cénotes de Lifou et Maré. Souvent peu étendus, ces peuplements restent écologiquement précieux et doivent être préservés pour leur singularité et leur rôle dans la biodiversité locale.

Ainsi, dans le cadre de ce chapitre consacré aux écosystèmes de mangroves du Pacifique, deux écosystèmes ont été décrits et évalués selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN. Ces deux écosystèmes sont définis selon leur répartition géographique : Nouvelle-Calédonie et Wallis.



■ Qu'est-ce qu'une mangrove ?

Un écosystème de mangrove est une forêt côtière située dans les zones intertidales des régions tropicales et subtropicales, le long des estuaires, des rivières et des lagunes. Il se compose principalement d'arbres et d'arbustes à fleurs, spécialement adaptés aux variations périodiques de salinité et de teneur en oxygène du sol. Les palétuviers sont les espèces arbustives ou arborées caractéristiques de cet écosystème. Ce terme désigne plusieurs espèces strictement inféodées à la mangrove, partageant des adaptations aux contraintes propres à ce milieu : tolérance au sel, racines aériennes, mécanismes de filtration, mode de reproduction vivipare pour certaines et dispersion des graines grâce à leur flottabilité pour d'autres.

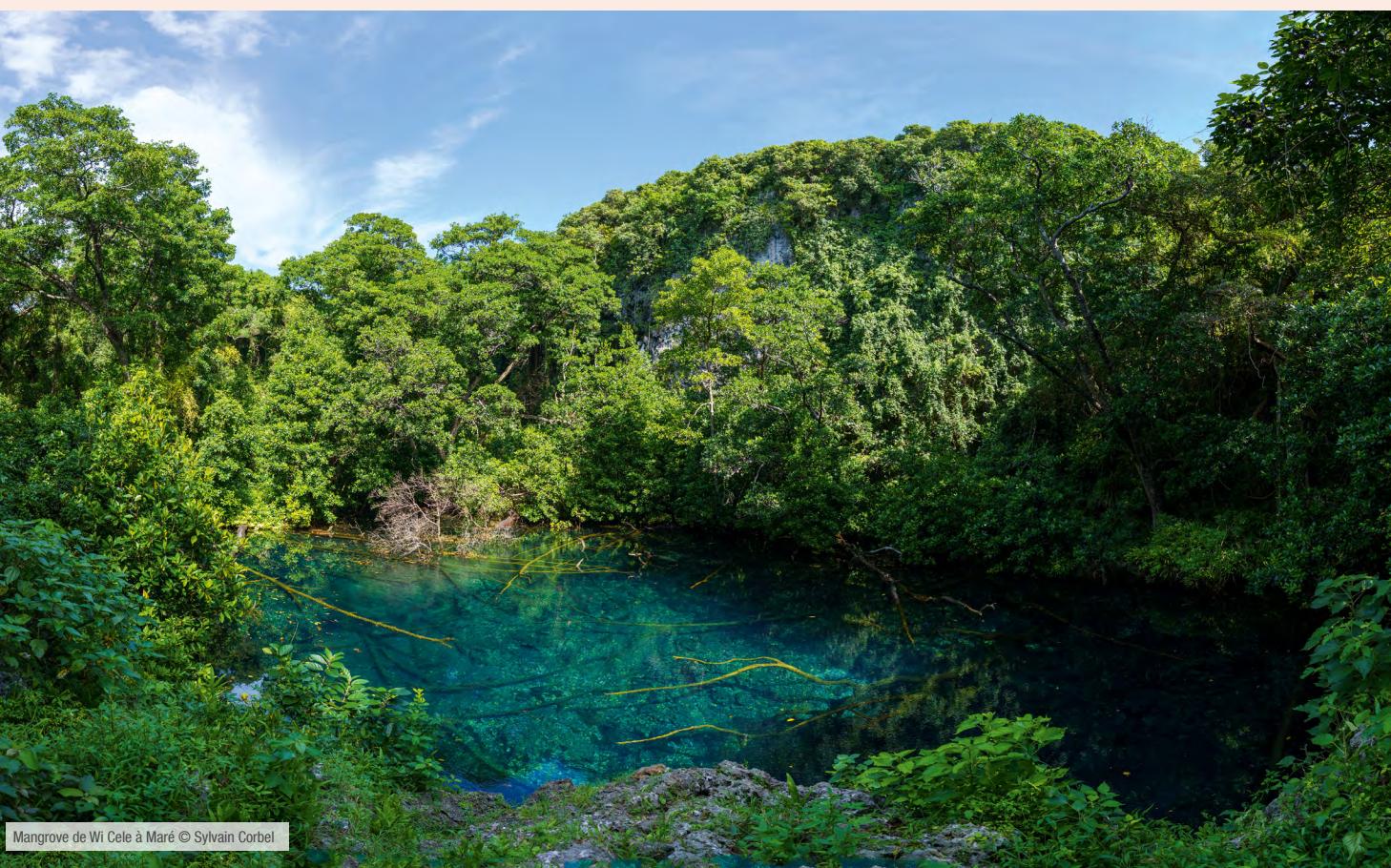
■ L'arrière-mangrove

La transition plus ou moins graduelle des palétuviers à une végétation non ligneuse et/ou non-halophile donne lieu à l'arrière-mangrove. Dans les territoires d'Outre-mer français, on identifie trois principaux habitats situés en amont de la mangrove : (i) les marais herbacés d'eau douce ou saumâtres, (ii) les forêts marécageuses, (iii) les tannes.

Le tanne peut être nu ou vif, ce dernier présentant un couvert végétal essentiellement herbacé (plantes succulentes), la salinité élevée du sol limitant fortement la croissance des plantes.

Sa dynamique écologique est étroitement liée à celle de la mangrove : en cas de baisse pérenne de la salinité, les tannes peuvent constituer des zones de progression des palétuviers. À l'inverse, lorsque les conditions deviennent trop salées, les palétuviers régressent, laissant place aux tannes.

En Nouvelle-Calédonie, les tannes forment une composante marquée du paysage littoral, contrairement à l'île de Wallis, où ils sont absents.

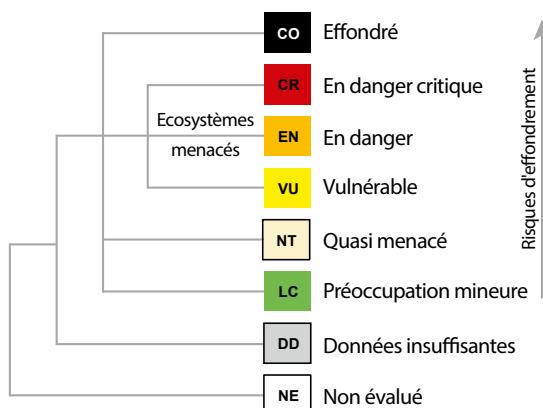


La Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN

■ Une méthode d'évaluation du risque d'effondrement des écosystèmes

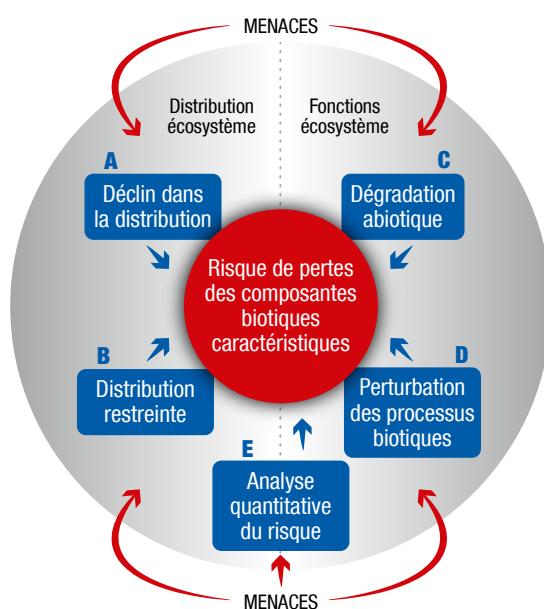
La Liste rouge des écosystèmes en France permet d'évaluer le risque de perte de la biodiversité à l'échelle des écosystèmes. Intégrant la dimension fonctionnelle (interactions entre espèces et avec leur environnement) et dynamique de la biodiversité, elle renforce notre capacité de suivi de l'état de la biodiversité et de son évolution sur l'ensemble du territoire français, dans l'Hexagone et en Corse, et en outre-mer.

À l'issue du processus d'évaluation, chaque écosystème évalué se voit attribuer une des catégories de risque d'effondrement suivantes :

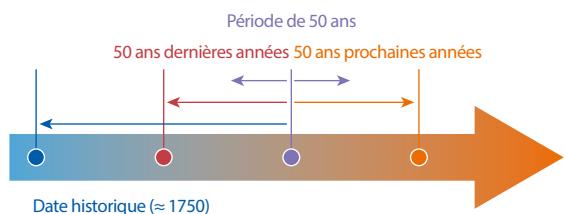


Un écosystème est considéré comme menacé lorsqu'il est classé dans l'une des 3 catégories suivantes : « En danger critique » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU).

La méthode de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN comprend 5 critères d'évaluation du risque d'effondrement (A-E) :



Ces critères sont évalués sur les 4 périodes temporelles suivantes :



En plus d'identifier les écosystèmes menacés, la Liste rouge des écosystèmes implique une synthèse de l'ensemble des processus qui les affectent et des dynamiques de dégradation. Cet outil apporte donc un complément majeur aux autres dispositifs d'évaluation de l'état de la biodiversité, comme la Liste rouge des espèces menacées en France ou l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, définie dans le cadre de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE). Ses résultats constituent, aux côtés de ces autres outils, une source importante d'informations pour identifier les priorités de préservation des écosystèmes, accompagner la mise en place d'actions de conservation, orienter les stratégies et politiques, et sensibiliser sur l'importance et la vulnérabilité de la diversité biologique.

La mise en œuvre de la Liste rouge des écosystèmes en France s'appuie sur les données disponibles et repose sur une approche partenariale alliant le Comité français de l'IUCN et PatriNat (OFB-MNHN-CRNS-IRD). Chaque évaluation associe les organisations et spécialistes disposant d'une expertise et de données fiables sur les écosystèmes étudiés, réunis au sein d'un comité technique garant de la qualité des résultats obtenus. Le comité technique constitué pour ce chapitre dédié aux mangroves a été mobilisé dans une démarche collégiale au cours des différentes étapes de l'évaluation : la définition des écosystèmes à évaluer, l'état des lieux des données disponibles, les analyses préliminaires à l'évaluation, la consolidation des résultats et leur validation. Les résultats ont été validés lors d'un atelier organisé en septembre 2025. Une catégorie a alors été attribuée à chaque écosystème évalué selon la méthodologie de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN.

DONNÉES CARTOGRAPHIQUES UTILISÉES

Les cartes de répartition de chaque écosystème évalué dans ce chapitre sont élaborées à partir de la cartographie nationale des mangroves des outre-mer français, nommée CARNAMA¹. Une évaluation selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN se fait à l'échelle de la répartition de chaque écosystème évalué dans le territoire couvert par le périmètre géographique du chapitre. Par conséquent, les cartes de répartition présentées ne peuvent en aucun cas se substituer à une cartographie des écosystèmes à une échelle locale (ex. celle d'un site). Elles montrent les occurrences connues des mangroves dans le périmètre de l'évaluation, à la date de publication des résultats. Si des occurrences connues par d'autres structures ou réseaux d'observateurs peuvent manquer dans les cartes présentées dans ce document, l'approche harmonisée utilisée par CARNAMA, basée sur des images satellites Sentinel-2, donne néanmoins une vision cohérente de la répartition des mangroves à l'échelle des outre-mer.

En effet, ce sont les mêmes données acquises aux mêmes dates, et analysées avec la même méthode, qui ont été utilisées pour cartographier plus de 99,9 % de la surface des mangroves françaises. Les mangroves ayant des surfaces trop petites pour être détectées par satellite, notamment à Wallis, ont été cartographiées par photo-interprétation.

Mangrove de la tribu de Koé © Association Hô-üt

La Liste rouge des écosystèmes en France

Direction :

MONCORPS Sébastien (Comité français de l'IUCN), PONCET Laurent (PatriNat), TOUROULT Laurent (PatriNat).

Coordination :

GAUDILLAT Vincent (PatriNat), GIGOT Guillaume (PatriNat), JACOB Léo-Paul (PatriNat), LAVISSION Florence (Comité français de l'IUCN).

Mise en œuvre :

CHERRIER Olivia (Comité français de l'IUCN), DE LA RUBIA Louise (Comité français de l'IUCN).

Chapitre Mangroves du Pacifique

Comité d'évaluation

Experts présents – mangroves de Nouvelle-Calédonie : CASSAN Jean-Jérôme (DDEE) ; FOURDRAIN Aurélie (Endemia) ; LORFANT Monik (SOS Mangroves NC) ; RINCK Nicolas (Conservatoire Botanique de Nouvelle-Calédonie) ; ROBIN Sarah (Université de la Nouvelle-Calédonie) ; RUET-GARIOUD Emmanuelle (Bio eKo Consultants) ; VIRLY Sabrina (Sabrina Virly Consultant - SVC).

Experts présents – mangroves de Wallis : FOURDRAIN Aurélie (Endemia) ; RINCK Nicolas (Conservatoire Botanique de Nouvelle-Calédonie) ; RUET-GARIOUD Emmanuelle (Bio eKo Consultants) ; VIRLY Sabrina (Sabrina Virly Consultant - SVC).

Évaluateuse Liste rouge : CHERRIER Olivia (Comité français de l'IUCN)

Avec les contributions de : ALLENBACH Michel (Université de la Nouvelle-Calédonie) ; COUTURES Emmanuel (DDDT) ; DE LA RUBIA Louise (Comité français de l'IUCN) ; DIRBERG Guillaume (OFB) ; DUKE Norman (James Cook University) ; MARCHAND Cyril (Université de la Nouvelle-Calédonie) ; TAUREAU Florent (Consultant indépendant).

Remerciements :

AUSSÉL Alexia (PatriNat) ; DESMOTS Chloé (Comité français de l'IUCN) ; GORCHAKOVA Elena (Comité français de l'IUCN) ; Hirzel Céline (DDDT) ; MAUGATEAU Ateliana (STE) ; TSILIBARIS Virginie (Comité français de l'IUCN).

Élaboration du document :

CHERRIER Olivia (Comité français de l'IUCN)

Citation du document :

IUCN Comité français, OFB & MNHN (2025). La Liste rouge des écosystèmes en France – Chapitre Mangroves du Pacifique : Nouvelle-Calédonie et Wallis. Montreuil, France. 12 pages.

Photos de couverture :

Numérotation de gauche à droite, et de haut en bas : © Sylvain CORBEL (1,2,5,6) ; © Association Hô-üt (4,7) ; © Sabrina VIRLY Consultant (3).

ISBN :

978-2-493318-30-5

Dépôt légal :

Décembre 2025

Conception :

Caroline Rampon / caroline.rampon@laptitefabrikdecom.fr
www.laptitefabrikdecom.fr.

Tous les résultats détaillés sont disponibles sur le site du Comité français de l'IUCN : iucn.fr et sur l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : inpn.mnhn.fr

L'exercice d'évaluation, les références bibliographiques et les données mobilisées sont détaillés dans le rapport technique qui accompagne cette publication. Les descriptions et caractéristiques des écosystèmes, les menaces auxquelles ils sont exposés, ainsi que les connaissances et données disponibles pour la présente évaluation sont détaillés dans l'étude préliminaire au rapport technique.

1. <https://www.pole-tropical.org/actions/les-actions-du-reseau-dobservation-des-mangroves/carnama/>

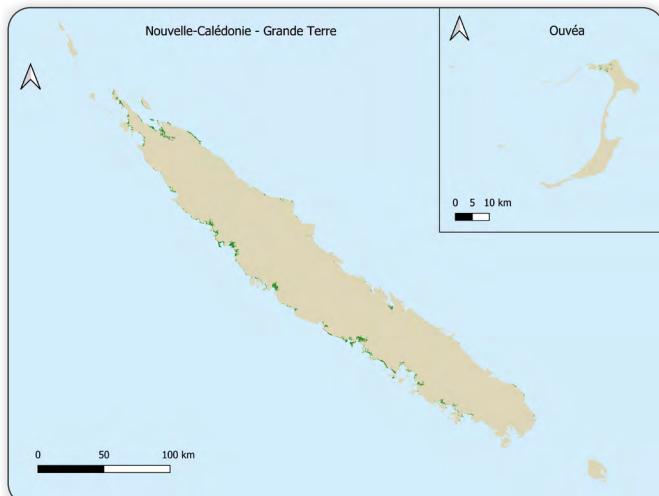
Les messages clés de l'évaluation

- Le bilan de l'évaluation des deux écosystèmes de mangroves du Pacifique montre qu'ils sont menacés. Les mangroves de Nouvelle-Calédonie sont classées « Vulnérables » (VU), avec une incertitude susceptible de justifier une classification dans la catégorie « En danger » (EN). Les mangroves de Wallis sont classées « En danger critique » (CR).
 - Les îles basses, comme Wallis, sont encore plus vulnérables à la montée du niveau marin que les îles hautes comme la Nouvelle-Calédonie, qui restent cependant également soumises à cette pression.
 - Les mangroves dont la surface sédimentaire est en net abaissement sont particulièrement affectées.
 - La capacité de migration des mangroves vers l'intérieur des terres face à la montée des eaux peut être limitée par des contraintes physiques ou humaines (arrière-côte anthropisée, terrain élevé), ce qui est particulièrement vrai à Wallis. En Nouvelle-Calédonie, la présence de tannes permet une possible migration pour certaines mangroves.
 - La sévérité de la dégradation dépend de multiples facteurs qui affectent la résistance et l'adaptation des mangroves, notamment : le taux d'élévation du niveau marin, les variations d'élévation du substrat (accrétion ou érosion), les caractéristiques océanographiques régionales, ainsi que la géomorphologie et la topographie côtières. On peut donc s'attendre à une forte variabilité locale et régionale dans la réponse des mangroves au changement climatique.
 - Les pressions affectant la distribution des mangroves concernent majoritairement celles liées à l'urbanisation et restent pour l'instant localisées, avec des pertes ponctuelles de surface. Toutefois, dans le passé, ces pertes ont pu être très importantes, et la pression est encore présente aujourd'hui.
 - À Wallis on observe une augmentation récente de la surface des mangroves, grâce à : (i) des zones restaurées, (ii) des zones qui se densifient et s'étendent spontanément vers la mer, (iii) des zones colonisées par la mangrove alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. Cependant, les mangroves de Wallis restent plus vulnérables aux événements extrêmes et menaces en raison de leur structure et de leur distribution restreintes (essentiellement d'étroites franges côtières).
- Cette évaluation souligne :
- La nécessité de mettre en œuvre ou de poursuivre les programmes et actions de conservation et restauration de ces mangroves.
 - L'importance de pérenniser les programmes de suivi de la biodiversité des mangroves et des processus qu'elles soutiennent, afin de renforcer la robustesse des évaluations du risque d'effondrement.
 - Le besoin d'approfondir les connaissances sur les réponses spécifiques des écosystèmes de mangroves à la montée du niveau marin, en tenant compte du contexte particulier de chaque île. Le contexte incertain des changements climatiques invite à la prudence et à poursuivre l'effort d'acquisition de connaissances pour soutenir des décisions éclairées.
- Le manque de profondeur temporelle des données a souvent conduit à classer certaines évaluations dans la catégorie « Données insuffisantes » (DD), notamment concernant les symptômes de dégradation liés à des perturbations du fonctionnement de l'écosystème (critères C et D). Ce constat révèle un manque de connaissances sur les dynamiques spécifiques de dégradation, en particulier concernant les modifications des variables biotiques.

Nom de l'écosystème	Catégorie LRE	Critère(s) déterminant(s)
Mangroves de Nouvelle-Calédonie	VU (VU-EN)	C2a
Mangroves de Wallis	CR	B1, B2, C2a

Bilan détaillé de l'évaluation des écosystèmes de mangroves du Pacifique

MANGROVES DE NOUVELLE-CALÉDONIE



Distribution spatiale des mangroves de Nouvelle-Calédonie d'après les données de CARNAMA v2 (2023).
Fond de carte : GADM v4.1 (2022).



Les mangroves de Nouvelle-Calédonie se trouvent principalement le long des côtes de la Grande Terre, et dans une moindre mesure sur l'île d'Ouvéa où elles se présentent en formation lagunaire, au nord (« Hnimék » et « Unyee ») et au sud de l'île (Lékiné). On remarque une nette différence entre la côte est de la Grande Terre, exposée aux vents et aux fortes pluies, qui n'abrite que 12 % des mangroves, poussant parfois sur des pentes rocheuses escarpées, et la côte ouest, plus abritée et sèche, où se trouvent 88 % des mangroves, pouvant s'étendre le long des rivières et former de grands deltas. Ces différences de climat et de relief entre l'est et l'ouest influencent aussi la diversité des espèces. En effet, la côte nord-est, plus humide, accueille entre 3 et 5 espèces de mangroves de plus que la côte ouest.

On distingue trois grands types de mangroves calédoniennes selon leur forme, leur emplacement et les influences naturelles :

- **Mangroves fluviales** : situées en amont des systèmes estuariens dominés par les rivières, subissant l'influence marine (plus forte en aval) et fluviale (plus forte en amont). Ce sont les plus vastes.
- **Mangroves d'estuaire ou de baie** : influencées à la fois par la mer et l'eau douce venant des bassins versants.
- **Mangroves côtières** : en bord de mer, souvent réduites à une fine bande le long des rivages.

D'autres facteurs comme le relief, les sols, le vent ou les courants influencent aussi leur forme, leur densité et leur

diversité. Au total, huit types de formations ont été identifiés en Nouvelle-Calédonie. Les plus fréquentes sont celles en fond de baie, surtout sur la côte ouest. Sur la côte est, on trouve surtout des mangroves en cordon littoral.

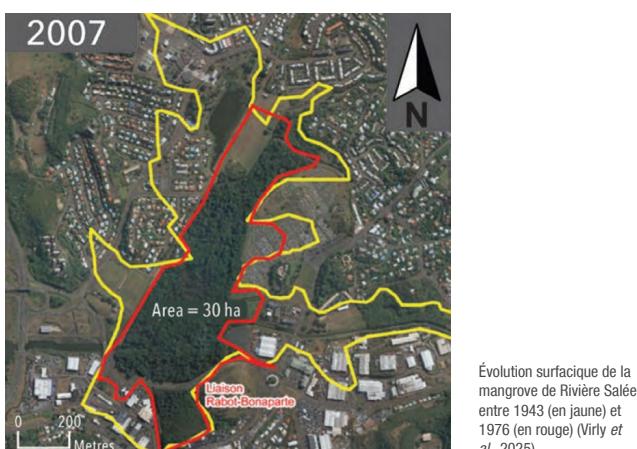
La Nouvelle-Calédonie est le territoire d'outre-mer avec la plus grande diversité de palétuviers : 24 espèces, incluant deux espèces de fougères inféodées à la mangrove. Les mangroves sont majoritairement composées de palétuviers du genre *Rhizophora*, qui couvrent plus de la moitié de leur surface, aussi bien en Province Nord qu'en Province Sud. Les *Avicennia marina*, présents surtout en Province Nord, représentent 14 % des mangroves du territoire.

Les mangroves de Nouvelle-Calédonie abritent une faune riche et diversifiée, répartie dans l'ensemble de l'écosystème, des sédiments boueux jusqu'à la canopée des palétuviers. La diversité des poissons y est élevée, tout comme celle des mollusques, particulièrement dans les zones les plus salées, où certaines espèces comme les cérithes et les littorines sont très abondantes. Parmi les invertébrés, les petits crabes jouent un rôle écologique central : ils recyclent la litière, aèrent le sol et contribuent à la décomposition de la matière organique. Le crabe de palétuvier, espèce emblématique présente sur une grande partie du territoire, fait l'objet d'une pêche à la fois vivrière et commerciale, notamment sur la côte ouest. La canopée des mangroves héberge également une faune variée : lézards, oiseaux, chauves-souris, insectes et araignées, qui assurent des fonctions écologiques essentielles telles que la pollinisation, la dispersion des graines ou encore la dégradation de la matière végétale.



Les principales menaces identifiées sur les mangroves de Nouvelle-Calédonie sont le développement urbain et les remblais, l'exploitation minière, l'aquaculture de crevettes, les pollutions (notamment les eaux usées et les macrodéchets) ainsi que le changement climatique.

Concernant les critères spatiaux, la réduction de la surface des mangroves n'est pas aujourd'hui la principale menace qui pèse sur ces écosystèmes en Nouvelle-Calédonie, mais certains signaux d'alerte méritent d'être soulignés. D'importantes pertes ont déjà été enregistrées, notamment dans les zones urbanisées, où la superficie actuelle des mangroves reste fortement menacée. À titre d'exemple, la mangrove de la Rivière Salée, située au cœur de la presqu'île de Nouméa, a perdu près de 70 % de sa surface en 60 ans, principalement en raison des remblaiements et de l'urbanisation, qui en sus de la destruction physique directe, restreignent la circulation des eaux et engendrent l'asphyxie de la mangrove. Ainsi, même si la superficie actuelle peut sembler globalement stable, elle n'est pas pour autant à l'abri de ces pressions.



Concernant les critères fonctionnels, l'évaluation n'a pas pu être réalisée pour le critère biotique, faute de données suffisantes sur les plans temporel et spatial. Pour les aspects abiotiques, le changement climatique constitue la principale menace pouvant être prise en compte dans ce cadre. Parmi tous les impacts climatiques identifiés, l'élévation relative du niveau de la mer apparaît comme le facteur de pression le plus préoccupant pour ces écosystèmes.

Si l'accrétion verticale, c'est-à-dire l'accumulation des sédiments, reste suffisante, les mangroves peuvent suivre le rythme de la montée des eaux en maintenant une topographie propice à leur croissance. Ces écosystèmes dépendent en effet d'un équilibre étroit entre le niveau moyen de la mer, la sédimentation, et la fréquence, la durée et l'intensité des inondations.

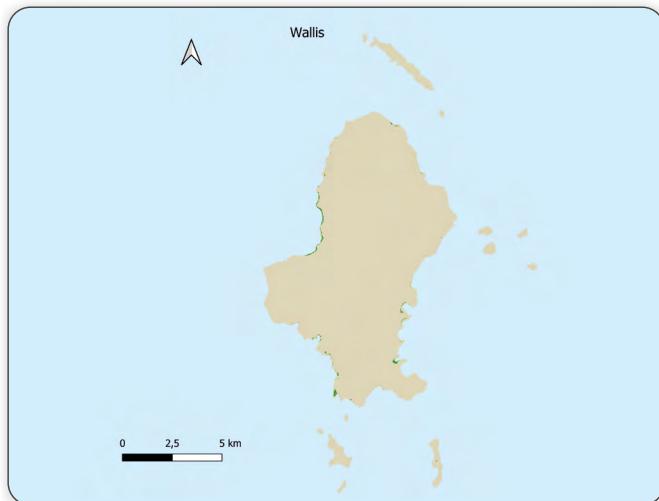
Cependant, lorsque cet équilibre est rompu, et que la montée des eaux dépasse durablement la capacité d'accrétion, les mangroves sont submergées, ce qui compromet le fonctionnement de l'écosystème. Or, les taux d'accrétion varient selon les contextes locaux, ce qui rend leur évaluation complexe. En s'appuyant sur un scénario climatique pessimiste, le statut de menace estimé pour ce critère se situe entre la catégorie « Vulnérable » (VU) et la catégorie « En danger » (EN). Cette incertitude, liée au manque de données précises sur les taux d'accrétion locaux, justifie l'attribution d'un statut « Vulnérable » assorti d'une marge d'incertitude « Vulnérable » à « En danger ». La méthodologie d'évaluation Liste rouge conseille en effet d'indiquer à la fois la catégorie de risque la plus probable et les autres catégories plausibles, compte tenu des incertitudes dans les données.

L'expansion des mangroves se trouve aujourd'hui limitée à la fois par l'urbanisation et les aménagements anthropiques, tels que les remblais, qui freinent leur progression dans les terres, et par la montée du niveau marin, qui restreint leur expansion en façade maritime, et peut conduire à la submersion de mangroves déjà établies.

La présence de tannes en arrière-mangrove pourrait toutefois jouer un rôle de zone tampon, en offrant un espace de migration terrestre pour les mangroves face à la submersion côtière. Il convient cependant de souligner que cette migration ne pourra se faire que si les conditions écologiques le permettent, et possiblement au détriment d'autres écosystèmes, comme les tannes eux-mêmes.

La catégorie « Vulnérable » avec une incertitude allant à « En danger », soit VU (VU-EN) est attribuée aux « mangroves de Nouvelle-Calédonie » d'après les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN.

MANGROVES DE WALLIS



Distribution spatiale des mangroves de Nouvelle-Calédonie d'après les données de CARNAMA v2 (2023).
Fond de carte : GADM v4.1 (2022).

À Wallis, les mangroves se concentrent principalement sur une bande littorale d'environ 8 km située sur la côte ouest, abritée des vents dominants, ainsi qu'au sud de l'île. Elles sont également présentes en fond de baie, où elles forment de petits massifs dans les anses vaseuses.

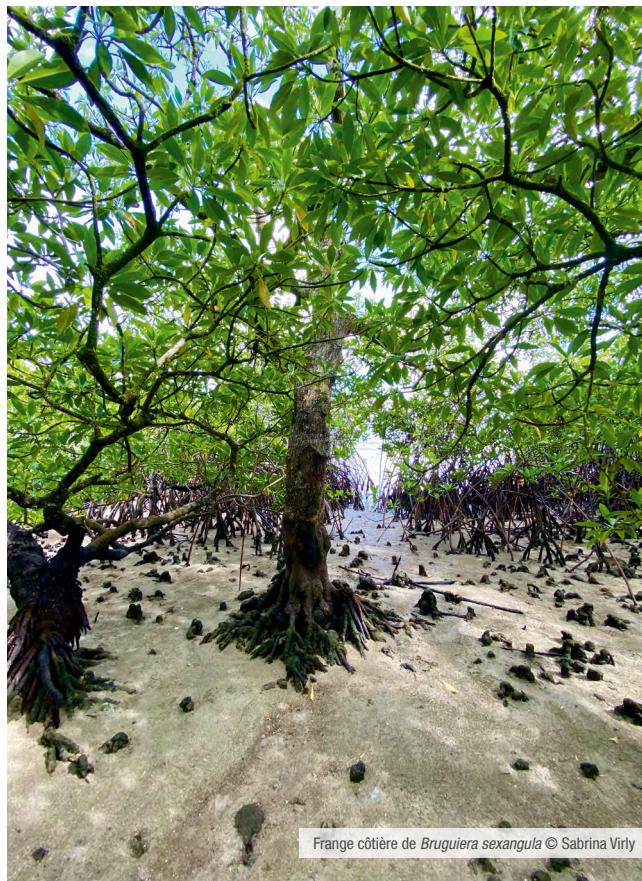
Ces formations se répartissent en deux types principaux :

- **Les mangroves de frange côtière**, qui constituent la majorité des formations de l'île ;
- **Les mangroves de fond de baie**, développées dans des eaux calmes, peu profondes et protégées du vent.

Les 2 principales espèces de palétuviers identifiées sont *Rhizophora samoensis* et *Bruguiera sexangula* (confondue localement avec *Bruguiera gymnorhiza* jusqu'à mars 2025). La distribution de ces espèces végétales reflète la variabilité des conditions locales. Dans certaines baies semi-fermées, où le substrat vaseux est quotidiennement immergé au rythme des marées, on trouve principalement des palétuviers *Rhizophora*. À l'inverse, les zones semi-enclavées reçoivent davantage d'apports en eau douce, favorisant la dominance des *Bruguiera*.

Parmi les espèces de faune associée les plus couramment observées figurent : les balanes accrochées aux racines de palétuviers, les palourdes enfouies dans le substrat meuble, les littorines broutant les algues présentent sur les racines ou encore le poisson amphibia *Periophthalmus barbarus*. Parmi les crabes on peut observer les crabes violonistes *Uca* sp, et le crabe de palétuvier *Scylla serrata*, exploité dans le cadre de la pêche traditionnelle.

En plus des pressions liées à l'urbanisation et au changement climatique, les mangroves de Wallis sont confrontées à des menaces spécifiques, telles que l'installation de parcs à cochons et les rejets d'eaux



usées associés, ainsi que la présence d'une espèce végétale introduite, *Annona glabra*, considérée comme envahissante dans plusieurs pays voisins de la région du Pacifique sud-ouest.

Ces mangroves sont non seulement limitées spatialement, mais elles sont également exposées à une dégradation qualitative de leur environnement, notamment en raison de l'élévation du niveau de la mer. Cette dernière représente une menace majeure, susceptible d'entraîner un déclin progressif de la qualité des conditions abiotiques. Le risque est particulièrement élevé sur les îles basses et pour les mangroves frangeantes, qui représentent environ 90 % des formations de mangroves à Wallis. Par ailleurs, aucune zone n'est disponible pour permettre une migration terrestre des mangroves, en raison de la présence d'une route qui ceinture l'île.

La catégorie « En danger critique » (CR) est attribuée aux « mangroves de Wallis » d'après les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN.

Tableau de synthèse des résultats

Ce tableau décrit la catégorie de risque d'effondrement retenue pour chaque sous-critère de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN, dans le cadre du chapitre « mangroves du Pacifique ».

Critères	Réduction de la répartition spatiale				Répartition spatiale restreinte			Modification de l'environnement physique				Perturbation des processus écologiques				Modélisation	Catégorie
	A1	A2a	A2b	A3	B1	B2	B3	C1	C2a	C2b	C3	D1	D2a	D2b	D3	E	
Sous-critère	LC	LC	LC	DD	NT	LC	LC	DD	VU (VU-EN)	DD	DD	DD	DD	DD	DD	DD	Résultat
Mangroves de Nouvelle-Calédonie	LC	LC	LC	DD	NT	LC	LC	DD	VU (VU-EN)	DD	DD	DD	DD	DD	DD	DD	VU (VU-EN)
Mangroves de Wallis	DD	DD	LC	DD	CR	CR	EN	DD	CR	DD	DD	DD	DD	DD	DD	DD	CR

■ CR : En danger critique

■ NT : Quasi menacée

■ EN : En danger

■ LC : Préoccupation mineure

■ VU : Vulnérable

■ DD : Données insuffisantes

Conformément au principe de précaution et afin de s'assurer que les symptômes les plus sévères du risque déterminent le résultat de l'évaluation, la **catégorie globale** retenue pour l'écosystème correspond à la catégorie la plus sévère assignée pour l'ensemble des sous-critères évalués.

Travaux de références

Les descriptions des écosystèmes de mangroves du Pacifique, leurs caractéristiques, les menaces auxquels ils sont exposés, ainsi que les connaissances et données disponibles pour leur évaluation sont basées sur le rapport préliminaire descriptif des mangroves du Pacifique :

- Virly S., Duke N., Ruet-Garioud E., 2025. État des connaissances sur les mangroves du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis) pour la Liste rouge des écosystèmes en France. Nouvelle-Calédonie, Bio eKo Consultants pour le Comité Français de l'IUCN, version V2 du 27/05/2025 : 100p.

La mise en œuvre de l'évaluation selon les cinq critères de l'IUCN est décrite dans le rapport technique :

- Cherrier, O., Allenbach, M., Dirberg, G., Duke, N., Fourdrain, A., Lorfant, M., Marchand, C., Rinck, N., Robin, S., Ruet-Garioud, E., Virly, S., Gigot, G., Gaudillat, V., & Lavissière, F., 2025. La Liste rouge des écosystèmes en France - Les mangroves du Pacifique : Nouvelle-Calédonie et Wallis, Rapport technique. Comité français de l'IUCN, OFB & MNHN. Montreuil, France, 62 pages.



Publications complémentaires :

- Chapitre mangroves de Mayotte
- Rapport préliminaire des mangroves des Antilles
- <https://iucn.fr/renforcer-la-protection-des-mangroves-par-la-connaissance-la-cooperation-et-laction/>

Liens utiles et ressources en ligne :

- <https://rom.pole-tropical.org/home>
- <https://www.pole-tropical.org/actions/les-actions-du-reseau-dobservation-des-mangroves/>
- https://www.researchgate.net/publication/380926423_IUCN_Red_List_of_Ecosystems_Mangroves_of_the_Central_Pacific
- https://www.researchgate.net/publication/383103776_IUCN_Red_List_of_Ecosystems_Mangroves_of_the_Tropical_Southwestern_Pacific

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 300 experts répartis en six commissions thématiques, dont la commission de gestion des écosystèmes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthode de référence pour guider les pays dans l'élaboration de Listes rouges des écosystèmes, notamment à l'échelle nationale.

Comité français de l'UICN

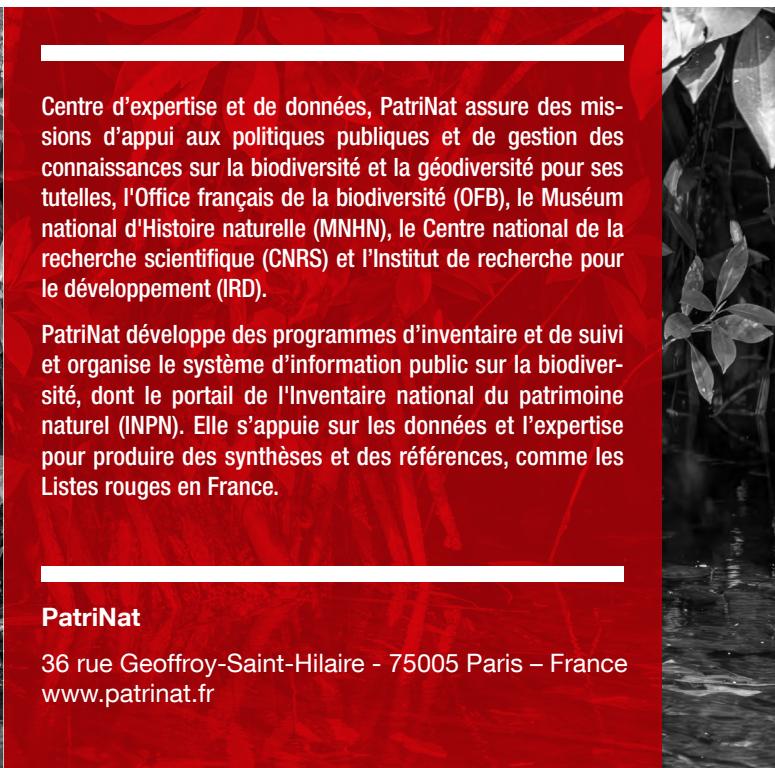
259-261 rue de Paris - 93100 Montreuil - France
www.uicn.fr

Centre d'expertise et de données, PatriNat assure des missions d'appui aux politiques publiques et de gestion des connaissances sur la biodiversité et la géodiversité pour ses tutelles, l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

PatriNat développe des programmes d'inventaire et de suivi et organise le système d'information public sur la biodiversité, dont le portail de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Elle s'appuie sur les données et l'expertise pour produire des synthèses et des références, comme les Listes rouges en France.

PatriNat

36 rue Geoffroy-Saint-Hilaire - 75005 Paris – France
www.patrinat.fr



Avec le soutien de :